

# Parcoursup BUT 1<sup>e</sup> année

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier

[www.parcoursup.gouv.fr](http://www.parcoursup.gouv.fr)

Tous les dossiers sont dématérialisés.

- Du 19 janvier au 12 mars 2026 à 23 h 59 : candidatures et formulation des vœux.
- Jusqu'au 1 avril 2026 à 23 h 59 : finalisation des dossiers et confirmation des vœux.
- À partir du 2 juin 2026 : accès aux décisions et réponses aux propositions d'admission.
- À partir du 7 juillet 2026 : inscriptions administratives pour la phase principale.
- Le 11 juillet 2026, 23 h 59 : fin des réponses des candidats et de la phase principale.

**Pour les candidats de nationalité étrangère, les candidatures se feront selon votre situation, soit par Parcoursup, soit par le portail des études en France (PEF).**

**Attention : les candidatures relevant du PEF sont soumises à un autre calendrier.**

**Pour plus d'informations :**

**[Consultez la rubrique Candidats de nationalité étrangère résidant hors de France](#)**

- Une « carte d'identité de la formation » pour identifier les informations essentielles
- Une meilleure information sur les possibilités d'accès aux formations
- Davantage de données sur l'insertion professionnelle pour aider les étudiants à mieux construire leur parcours

## 1. Une carte d'identité pour identifier les informations essentielles

### Accessible en haut sur chaque fiche formation

- le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'État ou sans contrat avec l'État),
- le caractère sélectif/non sélectif,
- la capacité d'accueil,
- le label MESR,
- l'éligibilité aux bourses

*On retrouve aussi aisément sur Parcoursup les informations relatives aux frais de scolarité et au règlement de la Contribution Vie Etudiante Campus (CVEC)*

## 2. Mieux informer sur les données d'accès à la formation

**Comme chaque année, une rubrique dédiée aux critères d'analyse des candidatures** avec :

- une présentation globale et détaillée des critères définis par les formations
- la rubrique « Conseils » pour faire passer des messages aux candidats

## Critères généraux d'examen des vœux :

Les critères généraux selon lesquels chaque candidature pour l'entrée en BUT 1<sup>e</sup> année au sein de l'un de nos départements de formations est examinée sont précisés sur Parcoursup.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du département de la formation ciblée.

## Comprendre le cadre réglementaire :

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes définit chaque année en mai-juin par arrêté :

- un pourcentage minimal de 50% d'admission des bacheliers technologiques dans les différentes spécialités de l'IUT de Valence.

- un pourcentage minimal de candidats boursiers retenus dans les différentes spécialités proposées par l'IUT de Valence.

Pour information, pour la campagne de candidatures 2024/2025 précédente, les quotas définis étaient de 20% pour RT et INFO, 19% pour GEA et 18% pour TC)